

Objet : opérations de mutations du FCPE SELECTION DNCA EUROSE

	Code ISIN	Code AMF
Part A0	FR0014000ZA1	
Part A1	FR0013530714	
Part A2	FR0013530722	
Part A3	FR0013530730	
Part I		990000116099
Part I2		990000121179
Part R		990000120189
Part RE		990000125309

Paris, le 20 juillet 2021

Madame, Monsieur,

Vous détenez des parts du FCPE « **SELECTION DNCA EUROSE** » géré par Natixis Investment Managers International, fonds nourricier du compartiment « DNCA INVEST - EUROSE » (le « *Compartiment* ») de la SICAV de droit luxembourgeois « DNCA INVEST » géré par DNCA FINANCE, et nous vous remercions de votre confiance.

Dans ce cadre, nous vous informons des deux modifications successives suivantes :

1. la première porte sur la modification de la stratégie d'investissement du Compartiment (qui intègre désormais une politique d'investissement responsable) et de son profil de rendement et de risque,
2. la seconde porte sur le changement de fonds maître du FCPE.

Ces deux modifications successives vous sont détaillées ci-dessous.

I. Modification de la stratégie d'investissement et du profil de risque / rendement du Compartiment maître « DNCA INVEST - EUROSE »

1. L'opération

Nous vous informons que le conseil d'administration de la SICAV DNCA INVEST- EUROSE a décidé de modifier la stratégie d'investissement du Compartiment afin d'intégrer une politique d'investissement responsable. Cette modification entraîne les changements suivants.

i. La stratégie d'investissement

Depuis le 25 janvier 2021, la stratégie d'investissement du Compartiment est modifiée afin d'intégrer une politique d'investissement responsable.

ii. Description des catégories d'actifs et de contrats financiers

La description des catégories d'actifs et de contrats financiers du Compartiment est également amendée afin de permettre au Compartiment et aux Actionnaires (au titre duquel figure le FCPE) de bénéficier d'un périmètre d'investissement plus large et d'opportunités supplémentaires en terme de catégorie d'actifs. Ainsi, depuis le 25 janvier 2021, la description des catégories d'actifs et de contrats financiers du Compartiment a également été modifiée.

iii. Risques spécifiques liés au Compartiment

En conséquence de ces changements, les facteurs de risques liés à (i) l'investissement dans des *contingent convertible bonds*, (ii) l'investissement dans des titres spéculatifs, (iii) l'investissement dans des titres OTC et (iv) à l'ESG, ont été intégrés au profil de risque du Compartiment maître conformément à la politique d'investissement révisée.

Par ailleurs, il a été intégré le 10 mars 2021 une précision relative au fait que ce Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et / ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR¹.

Il n'y a pas d'autres modifications de la politique d'investissement du Compartiment maître, ses autres caractéristiques demeurent inchangées.

¹ Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

La modification de la stratégie d'investissement du Compartiment et de son profil de risque n'ont pas nécessité une autorisation préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF – Autorité de régulation du Luxembourg).

Dans ce cadre, un avis internet a été émis sur votre espace internet informant des modifications intervenues sur le Compartiment dès le 21 janvier. N'étant pas rattaché directement au Compartiment maître du FCPE nourricier, cet avis internet n'a pas fait l'objet de validation de la part des services de l'AMF.

Dans ce cadre, il est précisé que le FCPE nourricier est exposé à la nouvelle stratégie de son Compartiment maître depuis le 25 janvier 2021, sans mise à jour de sa documentation juridique (règlement et DICI). Ainsi, la documentation juridique actuellement disponible du FCPE nourricier ne reflète pas la stratégie réelle mise en œuvre par le Compartiment maître depuis cette date.

Cette opération a été sans incidence sur la durée d'indisponibilité de vos parts.

2. Les modifications entraînées par l'opération

→ Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI

Augmentation du profil rendement / risque : OUI

→ Modification de l'objectif de gestion du Compartiment maître :

La gestion mise en œuvre par le Compartiment maître cherche à améliorer la rentabilité d'un placement patrimonial par une gestion active des actions et obligations de la zone euro. Il offre une alternative aux supports en obligations, en obligations convertibles et aux fonds en euros mais sans garantie en capital.

- **Avant modification** : l'objectif de gestion du Compartiment maître visait à surperformer l'indicateur de référence composite 20 % Eurostoxx 50 + 80 % FTSE MTS GLOBAL calculé dividendes et coupons réinvestis, sur une durée de placement recommandée d'au moins 3 ans.
- **Après modification** : en complément de l'objectif de gestion précité, le Compartiment maître répond également aux critères d'une gestion Responsable et Durable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection de l'ensemble des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la responsabilité d'entreprise et de la contribution à la transition durable. En ligne avec les principes d'une gestion ISR, les émetteurs sont également sélectionnés en tenant compte de critères ESG qui conduit à exclure 20% au moins des émetteurs de l'univers d'investissement de départ de ne pas investir dans ces émetteurs.

• Modification de la description des catégories d'actifs et de contrats financiers du Compartiment maître :

Depuis le 25 janvier 2021, la description des catégories d'actifs et de contrats financiers du Compartiment maître est modifiée ainsi :

- Le Compartiment maître peut jusqu'à 50% de son actif net être composé de titres appartenant à la catégorie « Speculative grade » (c'est-à-dire ayant une notation selon Standard & Poor's inférieure à A-3 pour le court terme et BBB- pour le long terme ou équivalent) ou non notés. La Société de Gestion ne base pas ses décisions d'investissement sur des notations émises par des agences de notation indépendances et procède également à sa propre analyse de risque.
- Le Compartiment maître peut investir jusqu'à 10% de son actif net en contingent convertibles bonds (« Coco Bonds »).
- Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le Compartiment maître peut également investir dans des instruments financiers dérivés ou des dérivés de gré à gré, tels que, mais de façon non exhaustive, des futures, options, CDS, CDS sur indices, listés ou de gré à gré, à titre de couverture ou d'exposition des risques de taux, de crédit, et d'actions, sans recherche de surexposition.

Et enfin, le Compartiment maître peut également investir dans des instruments financiers dérivés (tels que, mais non limitativement, des futures ou des swaps) à titre de couverture du risque de change.

Corrélativement, les facteurs de risques liés à (i) l'investissement dans des contingent convertibles bonds, (ii) l'investissement dans des titres spéculatifs, (iii) l'investissement dans des titres OTC et (iv) à l'ESG, ont été intégrés au profil de risque du Compartiment maître conformément à la politique d'investissement révisée.

→ Augmentation des frais : NON

Les frais du FCPE restent inchangés.

Vous trouverez en annexe n° 1 le tableau récapitulatif des changements effectifs du Compartiment maître en date du 25 janvier 2021.

II. Changement de l'OPC maître du FCPE

1. L'opération

Dans le cadre de la rationalisation de sa gamme de FCPE multi-entreprises, Natixis Investment Managers International a décidé de changer le Compartiment maître de votre fonds en faveur du **Compartiment « DNCA INVEST – BEYOND ALTEROSA »** (action SI) de la SICAV de droit luxembourgeois « DNCA INVEST » géré par DNCA FINANCE.

L'Autorité des marchés financiers a donné son agrément le 28 juin 2021 à cette mutation liée au changement de Fonds maître, à la modification de l'objectif de gestion et de la politique d'investissement, et à la modification du profil de risque et de rendement. Ces changements interviendront sans frais à compter du 30 juillet 2021.

Cette opération sera sans incidence sur la durée d'indisponibilité de vos parts.

2. Les modifications entraînées par l'opération

→ Le profil de risque

Modification du profil rendement / risque : OUI
Augmentation du profil rendement / risque : OUI

• **Changement de Fonds maître**

Le nouveau fonds maître est le Compartiment « DNCA INVEST – BEYOND ALTEROSA » (action SI) de la SICAV de droit luxembourgeois « DNCA INVEST » géré par DNCA FINANCE.

• **Changement d'indicateur de référence et d'objectif de gestion**

Ce changement de Compartiment maître entraîne une modification de l'indicateur de référence :

- le nouveau Compartiment maître a pour indicateur de référence l'indice *30% MSCI World All Countries World Net Return (Bloomberg Ticker : NDEEWN Index) + 70% Bloomberg Barclays Global Treasury Index Euro Hedged (Bloomberg Ticker : BSYTREH Index)*, calculé dividendes réinvestis sur la période d'investissement recommandée (minimum 3 ans).
- tandis que le fonds maître actuel a pour indicateur de référence *20 % de l'EURO STOXX 50 (code Bloomberg : SX5T) et à 80 % de FTSE MTS GLOBAL (code Bloomberg : EMTXGRT)*, dividendes réinvestis, compris dans le calcul sur la période d'investissement recommandée (minimum 3 ans).

L'objectif de gestion du FCPE est par conséquent modifiée mais sa durée de placement recommandée reste inchangée.

• **Changement de la politique d'investissement**

La politique d'investissement du futur Compartiment Maître tient compte de principes de gestion Durable et Responsable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection des valeurs en portefeuille tiennent en compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise et de la contribution à la Transition Durable. Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales et / ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR.

Le changement de fonds maître entraîne par ailleurs l'introduction de risques nouveaux, spécifiques au Compartiment maître « DNCA INVEST – BEYOND ALTEROSA », tels que listés dans le tableau comparatif en annexe n° 2. Corrélativement, l'augmentation du pourcentage maximum d'investissement net en actions ou titres équivalents d'émetteurs de toute capitalisation boursière ou aux contingent convertibles bonds (« Coco Bonds ») du Compartiment maître entraîne une hausse du profil de rendement / risque du FCPE nourricier.

Le futur Compartiment Maître s'adapte aux différentes configurations de marché par un arbitrage constant et flexible entre quatre principales classes d'actifs : obligations classiques, obligations convertibles, actions et produits monétaires. Il peut à ce titre, à tout moment, investir jusqu'à 100 % de son actif net total dans des produits de taux libellés dans toutes les devises, émis par des émetteurs publics ou privés, notés « Investment Grade ».

Enfin, l'indicateur de risque qui figure sur le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de votre Fonds reste inchangé (catégorie 4 sur une échelle de 1 à 7).

- **Changement de dénomination**

Afin de refléter la nouvelle gestion qui sera mise en œuvre sur votre FCPE à l'issue de cette opération de changement de Compartiment maître, le FCPE « **SELECTION DNCA EUROSE** » change de dénomination pour devenir « **SELECTION DNCA MIXTE ISR** ».

➔ **Augmentation des frais : OUI**

L'opération de changement de fonds maître entraîne une modification de la structure tarifaire de votre FCPE. En effet, les frais de gestion directs maximums restent inchangés à 0,70% TTC de l'actif net et les frais de gestion indirects maximums diminuent du fait du changement de fonds maître : ils seront de 0,80% TTC de l'actif net (contre 0,85% TTC de l'actif net actuellement).

Toutefois, il convient de souligner que ce taux de frais indirects ne comprend pas les commissions de surperformance qui pourront le cas échéant être prélevées sur le Compartiment maître (20 % de la performance positive nette de tous frais au-delà de l'indice 30% MSCI All Countries World Net Return + 70% Bloomberg Barclays Global Treasury Index Euro Hedged avec High Water Mark).

Vous trouverez en annexe n° 2 le tableau récapitulatif des changements effectifs en date du 30 juillet 2021.

III. Eléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Vous avez la possibilité d'obtenir communication des règlements du FCPE « **SELECTION DNCA EUROSE** » et « **SELECTION DNCA MIXTE ISR** » sur simple demande de votre part auprès de votre Entreprise ou de Natixis Investment Managers International, 43, Avenue Pierre Mendès France - CS 41432 -75648 Paris cedex 13.

- Si les modifications apportées vous conviennent, vous n'avez aucune démarche à effectuer.
- Si les modifications apportées ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de demander sans frais le rachat de tout ou partie de vos parts disponibles du FCPE (sous réserve de la fiscalité éventuellement applicable) ou le cas échéant, d'arbitrer sans frais tout ou partie de vos parts (disponibles et indisponibles) du FCPE vers les autres FCPE proposés par votre dispositif d'épargne salariale et **selon les conditions précisées dans ce dispositif**. Il est précisé que le FCPE ne prélève pas, actuellement, de frais de sortie.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec notre **Service Relation Clientèle**, au 02 31 07 74 00 ou à l'adresse : **NATIXIS INTEREPARGNE** - Avenue du Maréchal Montgomery-14029 Caen cedex 9.

Veillez agréer, M _____, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Natixis Investment Managers International

Annexe 1 - Modification de la stratégie d'investissement du Compartiment maître « DNCA INVEST - EUROSE » afin d'intégrer une politique d'investissement responsable

Tableau comparatif du FCPE nourricier et du Compartiment maître :

	Rédaction actuelle du FCPE nourricier non modifiée	Rédaction du Compartiment maître (après le 25 janvier 2021) non intégrée au FCPE nourricier
Stratégie d'investissement	<p><i>La stratégie d'investissement globale du Compartiment a pour but d'optimiser le rendement d'un investissement patrimonial au travers d'un portefeuille géré activement, composé d'actions et de produits à revenu fixe libellés en euros. Le Compartiment vise à offrir une alternative aux investissements en obligations et obligations convertibles (directement ou via des fonds communs de placement) ainsi qu'aux fonds libellés en euros offrant une garantie du capital. Il n'offre toutefois pas de garantie quant au capital investi.</i></p>	<p><i>La stratégie d'investissement globale du Compartiment a pour but d'optimiser le rendement d'un investissement patrimonial au travers d'un portefeuille géré activement, composé d'actions et de produits à revenu fixe libellés en euros. Le Compartiment vise à offrir une alternative aux investissements en obligations et obligations convertibles (directement ou via des fonds communs de placement) ainsi qu'aux fonds libellés en euros offrant une garantie du capital. Il n'offre toutefois pas de garantie quant au capital investi.</i></p> <p><i>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et / ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR².</i></p> <p><i>En complément de la stratégie précisée, le Compartiment répond également aux critères d'une gestion Responsable et Durable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'Entreprise et de la contribution à la Transition Durable basée sur un modèle propriétaire d'analyse extra-financière développé par la Société de Gestion.</i></p> <p><i>Il existe un risque que le modèle utilisé à cette fin ne puisse remplir la tâche pour laquelle il a été conçu. L'utilisation de cet outil propriétaire s'appuie sur l'expérience, les relations et l'expertise de l'équipe de gestion de la Société de Gestion.</i></p> <p><i>La Responsabilité d'Entreprise est un vivier d'informations pour anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité. La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 thèmes : Responsabilité actionnariale, Responsabilité sociale, Responsabilité sociétale et Responsabilité environnementale. Chaque thème est pondéré en fonction du secteur de l'entreprise. En tout, 25 critères sont notés sur 10 tout comme la note globale Responsabilité d'Entreprise. Par ailleurs, un suivi assidu des controverses vient modérer cette note.</i></p> <p><i>La Transition Durable évalue l'exposition en chiffre d'affaires d'une entreprise à des produits ou services contribuant positivement à la Transition Durable. Le modèle distingue 5 thèmes de la Transition Durable : Transition médicale, Transition mode de Vie, Transition économique, Transition démographique et Transition écologique. Le modèle totalise 34 activités contribuant positivement à la Transition Durable. La notation des entreprises est réalisée en interne exclusivement et s'appuie sur les données brutes des entreprises ainsi que des rencontres régulières avec leur management.</i></p> <p><i>Une stricte politique d'exclusion des armes controversées est appliquée et est disponible sur le site internet de la Société de Gestion. (Politique d'exclusion).</i></p> <p><i>Fondé sur la conviction que l'amélioration des pratiques des entreprises sélectionnées par l'équipe de gestion contribue à protéger la valeur des investissements, l'équipe de gestion a formalisé une démarche de dialogue et d'engagement visant à</i></p>

² Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

		<p>améliorer la prise en compte des enjeux ESG (Responsabilité d'Entreprise et Transition Durable) des entreprises dans lesquelles le Compartiment investit. La démarche d'engagement s'appuie sur un dialogue continu avec les émetteurs et le suivi des engagements pris et des résultats obtenus dans le modèle propriétaire d'analyse ESG de la Société de Gestion. Le dialogue avec la direction des entreprises et les visites de sites constituent le cœur de cette démarche visant à encourager de meilleures pratiques et plus généralement une meilleure transparence sur les enjeux ESG.</p> <p>De plus amples informations sur le modèle propriétaire sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (Politique d'Investissement Responsable).</p> <p>En ce qui concerne les investissements en obligations d'État, cette classe d'actif est sujette à une analyse extra-financière sur la base de 7 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La gouvernance : État de droit, respect des libertés, qualité des institutions, cadre réglementaire, - Politique : vie démocratique, - Santé : démographie et qualité de vie, - Éducation et formation, - Cohésion sociale : inégalités, emploi, protection sociale, - Climat : risques et politique énergétique, - Écosystèmes : ressources et protection. <p>Tous les investissements dans cette classe d'actifs font l'objet d'une analyse approfondie et font l'objet d'une notation prise en compte dans la décision d'investissement.</p> <p>Le résultat de l'approche ISR engagera la Société de Gestion.</p> <p>Le Compartiment est géré en tenant compte des contraintes propres au label ISR français, qui conduit à exclure au moins 20% de l'univers d'investissement initial. Le Compartiment n'investira pas dans ces émetteurs exclus. La Société de Gestion a par ailleurs signé le code de transparence AFG-FIR-EUROSIF pour les fonds ISR qui ont obtenu un label pour le grand public.</p> <p>La sélection des titres en portefeuille est basée sur les trois étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélection de l'univers d'investissement combinant approches financière et extra-financière en particulier en excluant les émetteurs ayant un profil de risque élevé en termes de Responsabilité d'Entreprise (notation inférieure à 2/10 au sein de l'outil propriétaire) ou exposé à des controverses majeures, - L'allocation au sein des classes d'actifs en fonction de l'environnement d'investissement et l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion, <p>La sélection de titres basée sur une analyse fondamentale du point de vue de l'actionnaire minoritaire et du créancier, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments.</p>
<p>Description des catégories d'actifs et des contrats financiers :</p>	<p>Le Compartiment peut à tout moment investir dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 100 % de son actif total peuvent être investis dans des titres à revenu fixe libellés en euros, émis par des émetteurs publics ou privés, sans contrainte de notation quelconque, y compris des émissions non notées ; - au moins 50 % du portefeuille obligataire du Compartiment devraient être composés de titres relevant de la catégorie investment grade (c.-à-d. qui ont une notation minimale de A-3 à court terme accordée par Standard & Poor's ou BBB à long terme, ou l'équivalent). Le Gestionnaire ne se fiera pas uniquement aux notations accordées par les agences de notation indépendantes pour 	<p>Le Compartiment peut à tout moment investir dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 100 % de son actif total peuvent être investis dans des titres à revenu fixe libellés en euros, d'émetteurs publics ou privés, sans contrainte de notation quelconque, y compris des émissions non notées ; - jusqu'à 50 % de son actif net, le Compartiment peut être composé de titres appartenant à la catégorie « Speculative grade » (c'est-à-dire ayant une notation selon Standard & Poor's inférieure à A-3 pour le court terme et BBB- pour le long terme ou équivalent) ou non notés. La Société de Gestion ne base pas uniquement ses décisions

	<p>prendre ses décisions d'investissement, mais procédera également à une analyse des décisions en matière de notation des agences de notation et peut lui-même formuler ses propres évaluations du risque de crédit. à concurrence de 50 % l'actif net, le portefeuille obligataire du Compartiment peut se composer de titres appartenant à la catégorie spéculative (c'est-à-dire n'appartenant pas à la catégorie investment grade ou non notés) ;</p> <p>- le Compartiment peut investir jusqu'à 5 % de ses actifs nets dans des titres pouvant être qualifiés de titres en difficulté (c.-à-d. qui ont une notation Standard & Poor's inférieure à CCC à long terme ou l'équivalent) ;</p> <p>- le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif net en titres adossés à des actifs (ABS). Les titres adossés à des actifs, entre autres les titres adossés à des créances hypothécaires (MBS), dans lesquels le Compartiment investit se composeront de titres notés au moins B- par Standard & Poor's, par exemple, ou jugés de qualité comparable par le Gestionnaire.</p> <p>Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres « en défaut » au moment de l'investissement ou au cours de leur durée de vie dans le portefeuille. Les titres à revenu fixe pouvant être dégradés pendant leur durée de vie seront cédés dès que possible en tenant dûment compte de l'intérêt des actionnaires.</p> <p>- jusqu'à 35 % de son actif net en actions d'émetteurs appartenant à toutes les catégories de capitalisation de marché, dont le siège social est sis dans un pays de l'OCDE et libellés en euros.</p> <p>L'investissement en actions émises par des émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros ne peut excéder 5 % de l'actif net du Compartiment.</p> <p>La durée du portefeuille du Compartiment sera limitée à 7 ans.</p> <p>La proportion des investissements du Compartiment en OPCVM ou FIA réglementés ouverts à des investisseurs non professionnels (selon la Directive européenne 2011/61/UE) et ayant le statut d'autres OPC en vertu de l'art. 41(1) de la Loi de 2010 n'excédera pas 10 % de son actif net.</p> <p>Afin de réaliser l'objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir son actif net en actions ou instruments dérivés financiers liés (tels que des CFD ou des DPS) ainsi qu'en obligations convertibles, obligations callable ou puttable, bons de souscription et droits pouvant intégrer des dérivés, aux fins de couverture ou d'exposition aux risques action et de taux d'intérêt, sans rechercher une surexposition.</p> <p>Le Compartiment ne peut pas investir dans d'autres instruments dérivés financiers.</p> <p>Le Compartiment peut recourir aux dépôts et emprunts.</p> <p>En cas de conditions de marché défavorables, le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire.</p> <p>Le Compartiment peut employer des techniques et instruments liés à des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire à des fins de gestion efficace de portefeuille.</p>	<p>d'investissement sur des notations émises par des agences de notation indépendances et procède également à sa propre analyse de risque.</p> <p>- Jusqu'à 5 % de son actifs net, le Compartiment peut investir dans des titres pouvant être qualifiés de « distressed » (c'est à dire de notation Standard & Poor's inférieure à CCC à long terme ou notation équivalente) ;</p> <p>- le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif net dans des titres adossés à des actifs (ABS) et des créances hypothécaires (MBS), dont la notation Standard & Poor's est au moins de B- ou de qualité jugée comparable par le Gestionnaire.</p> <p>En tout hypothèse, le Compartiment n'investira pas dans des titres en défaut au moment de l'investissement ou durant leur détention en portefeuille. Les titres en portefeuille qui viendraient à être dégradés et considérés comme en défaut seraient alors cédés dès que possible dans le meilleur intérêt des actionnaires.</p> <p>- jusqu'à 35 % de son actif net en actions d'émetteurs de toute capitalisation ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE et libellés en euros.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en contingent convertibles bonds (« Coco Bonds »).</p> <p>L'investissement dans des actions émises par des émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros n'excédera pas 5 % de l'actif net du Compartiment.</p> <p>La durée du portefeuille est limitée à 7 ans.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en contingent convertibles bonds (« Coco Bonds »).</p> <p>La proportion des investissements du Compartiment en OPCVM ou FIA réglementés ouverts à des investisseurs non professionnels (selon la Directive européenne 2011/61/UE) et ayant le statut d'autres OPC en vertu de l'art. 41(1) de la Loi, y compris les ETF, n'excédera pas 10 % de son actif net.</p> <p>Afin de réaliser l'objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir dans des actions ou instruments dérivés financiers liés (tels que des CFD ou des DPS) ainsi qu'en obligations convertibles, obligations « callable », obligations « puttable », warrants, droits qui peuvent être des instruments financiers intégrant des dérivés, à des fins de couverture ou d'exposition des risques de taux et d'actions, sans recherche de surexposition.</p> <p>Le Compartiment peut également investir dans des instruments financiers dérivés (tels que, mais non limitativement, des futures ou des swaps) à titre de couverture du risque de change.</p> <p>Le Compartiment peut effectuer des dépôts et des emprunts.</p> <p>En cas de conditions de marché défavorables, le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire.</p> <p>Le Compartiment peut employer des techniques et instruments liés à des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire à des fins de gestion efficace de portefeuille.</p>
<p>Profil de risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de taux • Risque de crédit • Risque lié aux actions • Risque de perte de capital • Risque lié aux investissements en produits dérivés ainsi qu'en instruments intégrant des dérivés (tels que les « Contracts for 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de taux • Risque de crédit - Risque lié à l'investissement dans des titres de la catégorie « Speculative Grade » • Risque lié aux actions • Risque de perte de capital

	<p>Difference » (CFD) et « Dynamic Portfolio Swap » (DPS))</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risques spécifiques liés aux titres adossés à des actifs (ABS) et aux titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) • Risque lié aux titres en difficulté 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque lié aux investissements dans les instruments dérivés et dans les instruments intégrant des dérivés (tels que les CFD et les swaps sur portefeuille dynamique) • Risques spécifiques liés aux titres adossés à des actifs (ABS) et aux titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) • Risque lié aux titres en difficulté • Risque lié à l'investissement dans des contingent convertibles bonds (« Coco bonds ») • Risque lié à l'investissement dans des titres négociés de gré à gré (OTC) • Risque ESG • Risque de durabilité
--	---	---

Annexe 2 - Changement de l'OPC maître du FCPE

Tableau comparatif des éléments modifiés :

	Avant modifications	Après modifications
Dénomination	SELECTION DNCA EUROSE	SELECTION DNCA MIXTE ISR
Fonds maître	« DNCA INVEST - EUROSE » de la SICAV de droit luxembourgeois « DNCA INVEST » géré par DNCA FINANCE	« DNCA INVEST – BEYOND ALTEROSA » (action SI) de la SICAV de droit luxembourgeois « DNCA INVEST » géré par DNCA FINANCE
Objectif d'investissement	L'objectif du Compartiment consiste à surperformer l'indice composite composé à 20 % de l'EURO STOXX 50 (code Bloomberg : SX5T) et à 80 % de FTSE MTS GLOBAL (code Bloomberg : EMTXGRT), dividendes réinvestis, compris dans le calcul sur la période d'investissement recommandée.	Le Compartiment vise à surperformer l'indice composite suivant : 30% MSCI World All Countries World Net Return (Bloomberg Ticker : NDEEWN Index) + 70% Bloomberg Barclays Global Treasury Index Euro Hedged (Bloomberg Ticker : BSYTREH Index), calculé dividendes réinvestis sur la période d'investissement recommandée. L'indice de référence n'a pas pour objectif d'être cohérent avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.
Stratégie d'investissement	<p><i>La stratégie d'investissement globale du Compartiment a pour but d'optimiser le rendement d'un investissement patrimonial au travers d'un portefeuille géré activement, composé d'actions et de produits à revenu fixe libellés en euros. Le Compartiment vise à offrir une alternative aux investissements en obligations et obligations convertibles (directement ou via des fonds communs de placement) ainsi qu'aux fonds libellés en euros offrant une garantie du capital. Il n'offre toutefois pas de garantie quant au capital investi.</i></p> <p><i>Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et / ou sociales au sens de l'article 8 du SFDR³.</i></p> <p><i>En complément de la stratégie précisée, le Compartiment répond également aux critères d'une gestion Responsable et Durable. Ainsi le processus d'investissement et la sélection des valeurs en portefeuille tiennent compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'Entreprise et de la contribution à la Transition Durable basée sur un modèle propriétaire d'analyse extra-financière développé par la Société de Gestion.</i></p> <p><i>Il existe un risque que le modèle utilisé à cette fin ne puisse remplir la tâche pour laquelle il a été conçu. L'utilisation de cet outil propriétaire s'appuie sur l'expérience, les relations et l'expertise de l'équipe de gestion de la Société de Gestion.</i></p> <p><i>La Responsabilité d'Entreprise est un vivier d'informations pour anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec leurs parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité. La Responsabilité d'Entreprise est analysée selon 4 thèmes : Responsabilité actionnariale, Responsabilité sociale, Responsabilité sociétale et Responsabilité environnementale. Chaque thème est pondéré en fonction du secteur de l'entreprise. En tout, 25 critères sont notés sur 10 tout comme la note globale Responsabilité d'Entreprise. Par ailleurs, un suivi assidu des controverses vient modérer cette note.</i></p> <p><i>La Transition Durable évalue l'exposition en chiffre d'affaires d'une entreprise à des produits ou services contribuant positivement à la Transition Durable. Le modèle distingue 5 thèmes de la</i></p>	<p><i>Le Compartiment est géré en tenant compte de principes de gestion Durable et Responsable. Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales et / ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.</i></p> <p><i>Ainsi le processus d'investissement et la sélection des valeurs en portefeuille tiennent en compte d'une évaluation interne de la Responsabilité d'entreprise et de la contribution à la Transition Durable.</i></p> <p><i>La Responsabilité d'Entreprise est un formidable vivier d'informations pour anticiper les risques des entreprises notamment dans leurs interactions avec les parties prenantes : salariés, fournisseurs, clients, communautés locales, actionnaires... et ce, quel que soit leur secteur d'activité.</i></p> <p><i>D'autre part la conviction de la Société Gestion repose sur une perspective à long terme du financement de l'économie qui se concentre sur l'identification de thématiques liées à la transition durable.</i></p> <p><i>Le modèle d'analyse extra-financier utilisé par la Société Gestion pour ce Compartiment est un modèle propriétaire qui s'appuie sur les éléments suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Notation de la responsabilité d'entreprise, - Exposition à la transition durable - Suivi des controverses - Suivi des rencontres d'entreprises et du flux d'informations. <p><i>La recherche et les notations sont réalisées en interne par la Société Gestion grâce aux informations émanant des entreprises qui constituent l'essentiel des données utilisées.</i></p> <p><i>Les décisions d'investissement du Compartiment sont basées sur un outil propriétaire développé par la Société Gestion. Il existe un risque que le modèle utilisé à cette fin ne puisse remplir la tâche pour laquelle il a été conçu. L'utilisation de cet outil propriétaire s'appuie sur l'expérience, les relations et l'expertise de l'équipe de gestion de la Société Gestion.</i></p> <p><i>Compte tenu de l'approche de gestion Durable et Responsable, les secteurs suivants sont exclus :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Production de tabac, - Entités dont le chiffre d'affaires relatif à la production d'armes est supérieur à 10%, - Entités dont le chiffre d'affaires relatif au charbon est supérieur à 10%,

³ Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

	<p><i>Transition Durable : Transition médicale, Transition mode de Vie, Transition économique, Transition démographique et Transition écologique. Le modèle totalise 34 activités contribuant positivement à la Transition Durable. La notation des entreprises est réalisée en interne exclusivement et s'appuie sur les données brutes des entreprises ainsi que des rencontres régulières avec leur management.</i></p> <p><i>Une stricte politique d'exclusion des armes controversées est appliquée et est disponible sur le site internet de la Société de Gestion. (Politique d'exclusion).</i></p> <p><i>Fondé sur la conviction que l'amélioration des pratiques des entreprises sélectionnées par l'équipe de gestion contribue à protéger la valeur des investissements, l'équipe de gestion a formalisé une démarche de dialogue et d'engagement visant à améliorer la prise en compte des enjeux ESG (Responsabilité d'Entreprise et Transition Durable) des entreprises dans lesquelles le Compartiment investit. La démarche d'engagement s'appuie sur un dialogue continu avec les émetteurs et le suivi des engagements pris et des résultats obtenus dans le modèle propriétaire d'analyse ESG de la Société de Gestion. Le dialogue avec la direction des entreprises et les visites de sites constituent le cœur de cette démarche visant à encourager de meilleures pratiques et plus généralement une meilleure transparence sur les enjeux ESG.</i></p> <p><i>De plus amples informations sur le modèle propriétaire sont disponibles sur le site internet de la société de gestion (Politique d'Investissement Responsable).</i></p> <p><i>En ce qui concerne les investissements en obligations d'État, cette classe d'actif est sujette à une analyse extra-financière sur la base de 7 critères :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La gouvernance : État de droit, respect des libertés, qualité des institutions, cadre réglementaire,</i> - <i>Politique : vie démocratique,</i> - <i>Santé : démographie et qualité de vie,</i> - <i>Éducation et formation,</i> - <i>Cohésion sociale : inégalités, emploi, protection sociale,</i> - <i>Climat : risques et politique énergétique,</i> - <i>Écosystèmes : ressources et protection.</i> <p><i>Tous les investissements dans cette classe d'actifs font l'objet d'une analyse approfondie et font l'objet d'une notation prise en compte dans la décision d'investissement.</i></p> <p><i>Le résultat de l'approche ISR engagera la Société de Gestion.</i></p> <p><i>Le Compartiment est géré en tenant compte des contraintes propres au label ISR français, qui conduit à exclure au moins 20% de l'univers d'investissement initial. Le Compartiment n'investira pas dans ces émetteurs exclus. La Société de Gestion a par ailleurs signé le code de transparence AFG-FIR-EUROSIF pour les fonds ISR qui ont obtenu un label pour le grand public.</i></p> <p><i>La sélection des titres en portefeuille est basée sur les trois étapes suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Sélection de l'univers d'investissement combinant approches financière et extra-financière en particulier en excluant les émetteurs ayant un profil de risque élevé en termes de Responsabilité d'Entreprise (notation inférieure à 2/10 au sein de l'outil propriétaire) ou exposé à des controverses majeures,</i> - <i>L'allocation au sein des classes d'actifs en fonction de l'environnement d'investissement et l'appétit pour le risque de l'équipe de gestion,</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Entités dont le chiffre d'affaire relatif à l'extraction de charbon métallurgique est supérieur à 10%</i> - <i>Entités dont le chiffre d'affaire relatif à toute extraction de charbon thermique</i> - <i>Entités dont le chiffre d'affaires relatif à l'exploitation non conventionnelle de pétrole est supérieur à 10%,</i> - <i>Entités dont le chiffre d'affaires relatif à l'exploitation conventionnelle de pétrole est supérieur à 10%,</i> - <i>Entités enfreignant gravement les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact).</i> <p><i>Le Compartiment peut investir jusqu'à 5% de son actif net dans des émetteurs ayant les activités suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Entités dont le chiffre d'affaires relatif à la production d'énergie basée sur le charbon est supérieur 10%,</i> - <i>Entités dont le chiffre d'affaires relatif à la production d'énergie nucléaire est supérieur à 30%.</i> <p><i>La stratégie d'investissement globale du Compartiment a pour but d'optimiser le rendement d'un investissement patrimonial au travers d'un portefeuille géré activement, composé d'actions et de produits de taux à revenu fixe.</i></p> <p><i>Le Compartiment vise à offrir une alternative aux investissements en obligations et obligations convertibles (directement ou via des fonds communs de placement) ainsi qu'aux fonds libellés en euros. Il n'offre toutefois pas de garantie quant au capital investi.</i></p> <p><i>En ce qui concerne les investissements en obligations d'État, cette classe d'actif est sujette à une analyse extra-financière sur la base de 7 critères :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> o <i>La gouvernance : État de droit, respect des libertés, qualité des institutions, cadre réglementaire,</i> o <i>Politique : vie démocratique,</i> o <i>Santé : démographie et qualité de vie,</i> o <i>Éducation et formation,</i> o <i>Cohésion sociale : inégalités, emploi, protection sociale,</i> o <i>Climat : risques et politique énergétique,</i> o <i>Écosystèmes : ressources et protection.</i> <p><i>Tous les investissements dans cette classe d'actifs font l'objet d'une analyse approfondie et font l'objet d'une notation prise en compte dans la décision d'investissement.</i></p> <p><i>Le Compartiment est géré en tenant compte des exigences du label ISR français qui implique d'exclure au moins 20% des moins bons émetteurs par rapport à l'univers d'investissement. Ainsi, le Compartiment n'investira pas dans ces émetteurs exclus. La Société de Gestion a également signé le code de transparence AFG-FIR-EUROSIF pour les fonds ISR ayant obtenu un label pour le grand public</i></p>
--	---	--

	<p>La sélection de titres basée sur une analyse fondamentale du point de vue de l'actionnaire minoritaire et du créancier, en tenant compte des critères ESG et de la valorisation des instruments</p>	
<p>Description des catégories d'actifs et des contrats financiers :</p>	<p>Le Compartiment peut à tout moment investir dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 100 % de son actif total peuvent être investis dans des titres à revenu fixe libellés en euros, d'émetteurs publics ou privés, sans contrainte de notation quelconque, y compris des émissions non notées ; - jusqu'à 50 % de son actif net, le Compartiment peut être composé de titres appartenant à la catégorie « Speculative grade » (c'est-à-dire ayant une notation selon Standard & Poor's inférieure à A-3 pour le court terme et BBB- pour le long terme ou équivalent) ou non notés. La Société de Gestion ne base pas uniquement ses décisions d'investissement sur des notations émises par des agences de notation indépendantes et procède également à sa propre analyse de risque. - Jusqu'à 5 % de son actifs net, le Compartiment peut investir dans des titres pouvant être qualifiés de « distressed » (c'est à dire de notation Standard & Poor's inférieure à CCC à long terme ou notation équivalente) ; - le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif net dans des titres adossés à des actifs (ABS) et des créances hypothécaires (MBS), dont la notation Standard & Poor's est au moins de B- ou de qualité jugée comparable par le Gestionnaire. <p>En tout hypothèse, le Compartiment n'investira pas dans des titres en défaut au moment de l'investissement ou durant leur détention en portefeuille. Les titres en portefeuille qui viendraient à être dégradés et considérés comme en défaut seraient alors cédés dès que possible dans le meilleur intérêt des actionnaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'à 35 % de son actif net en actions d'émetteurs de toute capitalisation ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE et libellés en euros. <p>L'investissement dans des actions émises par des émetteurs dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros n'excédera pas 5 % de l'actif net du Compartiment.</p> <p>La durée du portefeuille est limitée à 7 ans.</p> <p>Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif net en contingent convertibles bonds (« Coco Bonds »).</p> <p>La proportion des investissements du Compartiment en OPCVM ou FIA réglementés ouverts à des investisseurs non professionnels (selon la Directive européenne 2011/61/UE) et ayant le statut d'autres OPC en vertu de l'art. 41(1) de la Loi, y compris les ETF, n'excédera pas 10 % de son actif net.</p> <p>Afin de réaliser l'objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir dans des actions ou instruments dérivés financiers liés (tels que des CFD ou des DPS) ainsi qu'en obligations convertibles, obligations « callable », obligations « puttable », warrants, droits qui peuvent être des instruments financiers intégrant des dérivés, à des fins de couverture ou d'exposition des risques de taux et d'actions, sans recherche de surexposition.</p> <p>Le Compartiment peut également investir dans des instruments financiers dérivés (tels que, mais non limitativement, des futures ou des swaps) à titre de couverture du risque de change.</p> <p>Le Compartiment peut effectuer des dépôts et des emprunts.</p>	<p>Le Compartiment peut à tout moment investir dans les limites suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 100 % de son actif net total peuvent être investis dans des produits de taux libellés dans toutes les devises, émis par des émetteurs publics ou privés, notés « Investment Grade » ; - Jusqu'à 50% de son actif net peut être composé de titres relevant de la catégorie spéculative (c.-à-d. dont la notation Standard & Poor's minimale de A-3 à court terme ou BBB- à long terme, ou équivalent, avec une notation minimale de CCC) ou non notés. - Jusqu'à 5 % de son actif net dans des titres pouvant être qualifiés de titres en difficulté (c.-à-d. qui ont une notation Standard & Poor's inférieure à CCC à long terme ou l'équivalent) - Le Compartiment peut investir jusqu'à 15 % de son actif net en titres adossés à des actifs (ABS). Les titres adossés à des actifs, entre autres les titres adossés à des créances hypothécaires (MBS), dans lesquels le Compartiment investit se composeront de titres notés au moins B- par Standard & Poor's, par exemple, ou jugés de qualité comparable par la Société Gestion. <p>Le Compartiment peut également investir dans des produits à taux fixe, à taux variable ou indexé sur l'inflation, et dans des titres de créance négociables avec les limites spécifiques pour les actifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 50% de l'actif net en obligations convertibles ou échangeables ; - Jusqu'à 20% de l'actif net en « contingent convertibles bonds » (« Coco bonds »). <p>La Société Gestion ne se fierait pas uniquement aux notations accordées par les agences de notation indépendantes pour prendre ses décisions d'investissement, mais procèdera également à ses propres évaluations du risque de crédit.</p> <p>Dans tous les cas, le Compartiment n'investira pas dans des titres « en défaut » au moment de l'investissement ou au cours de leur durée de vie dans le portefeuille. Les produits de taux pouvant être dégradés pendant leur durée de vie seront cédés dès que possible en tenant compte de l'intérêt des Actionnaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 50% de son actif net en actions ou titres équivalents d'émetteurs de toute capitalisation boursière, dont le siège social est situé dans un pays de l'OCDE. - L'investissement en actions ou titres équivalents émis par des émetteurs dont la capitalisation boursière est inférieure à 200 millions d'euros ne peut excéder 5% de l'actif net du Compartiment. <p>La durée du portefeuille du Compartiment sera limitée à 7 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 100% de son actif net en titres émis en dehors des pays de l'OCDE ; - Jusqu'à 100% de son actif net dans des titres libellés dans une devise autre que l'euro. <p>Le risque de change ne dépassera pas 100 % de l'actif net du Compartiment.</p> <p>La proportion des investissements du Compartiment en OPCVM ou FIA réglementés ouverts à des investisseurs non professionnels (selon la Directive européenne 2011/61/UE) et ayant le statut d'autres OPC en vertu de l'art. 41(1) de la Loi n'excédera pas 10 % de son actif net.</p> <p>Le Compartiment peut être investi dans des titres libellés dans toutes les devises. Toutefois,</p>

	<p>En cas de conditions de marché défavorables, le Compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut employer des techniques et instruments liés à des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire à des fins de gestion efficace de portefeuille.</p>	<p>l'exposition aux devises autres que la devise de référence peut faire l'objet d'une couverture pour modérer le risque de change. Plus précisément, des futures et des forwards de change peuvent être utilisés à cet effet.</p> <p>Afin de réaliser l'objectif d'investissement, le Compartiment peut également investir son actif net en actions ou instruments dérivés financiers liés (tel que des CFD ou des DPS) ainsi qu'en obligations convertibles, bons de souscription et droits pouvant intégrer des dérivés, à des fins de couverture ou du relèvement du risque de taux d'intérêt, sans rechercher de surexposition.</p> <p>Conformément à la partie 3 « Restrictions d'investissement et d'emprunt » du présent prospectus le Compartiment peut recourir aux dépôts et emprunts.</p> <p>En cas de conditions de marché défavorables, le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif net en instruments du marché monétaire. Le Compartiment peut employer des techniques et instruments liés à des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire à des fins de gestion efficace de portefeuille.</p>
Profil de risque	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de taux • Risque de crédit - Risque lié à l'investissement dans des titres de la catégorie « Speculative Grade » • Risque lié aux actions • Risque de perte de capital • Risque lié aux investissements dans les instruments dérivés et dans les instruments intégrant des dérivés (tels que les CFD et les swaps sur portefeuille dynamique) • Risques spécifiques liés aux titres adossés à des actifs (ABS) et aux titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) • Risque lié aux titres en difficulté • Risque lié à l'investissement dans des contingent convertibles bonds (« Coco bonds ») • Risque lié à l'investissement dans des titres négociés de gré à gré (OTC) • Risque ESG • Risque de durabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de taux • Risque de crédit • Risque lié aux actions • Risque lié aux marchés émergents • Risque de perte de capital • Risque lié aux investissements dans les instruments dérivés et dans les instruments intégrant des dérivés (tels que les CFD et les swaps sur portefeuille dynamique) • Risques spécifiques liés aux titres adossés à des actifs (ABS) et aux titres adossés à des créances hypothécaires (MBS) • Risque lié aux titres en difficulté • Risque ESG • Risque de change • Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles • Risque lié à l'investissement dans des contingent convertibles bonds • Risque de durabilité

Tableau comparatif des frais d'entrée et frais de fonctionnement et commissions :

	Avant changement de fonds maître	Après changement de fonds maître
Commission de souscription (FCPE)	5 % maximum	inchangée
Frais de gestion directs max. (FCPE)	Part I : 0,70 % Part I2 : 0,70 % Part R : 1,00 % Part RE : 1,57% Part A0 : 0,70 % Part A1 : 1,20 % Part A2 : 1,41 % Part A3 : 1,70 %	inchangés
Frais de gestion indirects (FCPE)	0,85 %	0,80 %
Commissions de surperformance (Fonds maître)	néant	20 % de la performance positive nette de tous frais au-delà de l'indice 30% MSCI All Countries World Net Return + 70% Bloomberg Barclays Global Treasury Index Euro Hedged avec High Water Mark *

*DNCA Finance est en droit de percevoir une commission de surperformance calculée quotidiennement sur la base de la performance positive du Compartiment par rapport à celle de l'indicateur composite 30% MSCI All Countries World Net Return + 70% Bloomberg Barclays Global Treasury Index Euro Hedged avec High Water Mark.

Le High Water Mark correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par Action au dernier jour d'évaluation de toute période de performance au cours de laquelle une commission de surperformance a été versée ou, à défaut, au prix d'offre initial par Action pour les Actions non encore lancées.